

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER

DE GRANBY INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation du Centre hospitalier de Granby inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre hospitalier de Granby inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de sollicitation et bénéfice, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, de l'actif à court terme au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023 et de l'actif net au 1er juillet 2023, au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits de dons et d'activités pour l'exercice. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

SGR Comptables professionnels agréés inc. ¹

Granby, le 11 septembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129790

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Page 6

	2024	2023
PRODUITS		
Activités-bénéfice (annexe C)	1 018 171 \$	1 012 488 \$
Activités de sollicitation (annexe A)	1 177 856	525 388
Revenus de placements (annexe B)	586 768	347 848
Activités accessoires	<u>-</u>	<u>2 251</u>
	2 782 795	1 887 975
CHARGES D'ACTIVITÉS-BÉNÉFICE (annexe C)	<u>284 148</u>	<u>289 859</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CHARGES D'EXPLOITATION	<u>2 498 647</u>	<u>1 598 116</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	251 677	228 679
Dépenses - activités de sollicitation	43 916	52 844
Contractuels	33 859	31 837
Publicité	26 252	17 635
Frais de bureau, papeterie, téléphone et informatique	21 391	16 562
Honoraires professionnels	13 689	12 474
Frais de déplacement, association et représentation	9 299	10 689
Reconnaissance	4 812	5 189
Frais de gestion de placements	3 491	3 373
Assemblée générale annuelle	2 853	2 537
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 915</u>	<u>2 940</u>
	<u>414 154</u>	<u>384 759</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTIONS	2 084 493	1 213 357
AUTRES CHARGES		
Contributions au CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska	<u>1 152 805</u>	<u>651 525</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>931 688</u></u> \$	<u><u>561 832</u></u> \$

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Page 7

	2024	2023
Solde au début	12 997 019 \$	12 435 187 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>931 688</u>	<u>561 832</u>
Solde à la fin	<u>13 928 707 \$</u>	<u>12 997 019 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

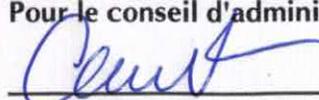
BILAN

30 JUIN 2024

Page 8

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	622 603 \$	1 120 838 \$
Débiteurs (note 3)	815 493	375 261
Frais payés d'avance	12 918	3 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>2 166 000</u>	<u>5 226 216</u>
	<u>3 617 014</u>	<u>6 725 315</u>
PLACEMENTS (note 4)	10 358 253	6 310 528
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>6 028</u>	<u>8 943</u>
	<u>10 364 281</u>	<u>6 319 471</u>
	<u>13 981 295 \$</u>	<u>13 044 786 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	52 588 \$	47 767 \$
ACTIF NET		
Non affecté	<u>13 928 707</u>	<u>12 997 019</u>
	<u>13 981 295 \$</u>	<u>13 044 786 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	931 688 \$	561 832 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 915	2 940
Variation de la juste valeur des placements	(29 629)	25 672
Perte (gain) sur cession de placements	2 917	(7 647)
Revenus réinvestis	(349 375)	(195 194)
Dons reçus sous forme d'actions	(1 022)	(27 855)
Dons sous forme de polices d'assurance-vie	<u>(10 400)</u>	<u>-</u>
	547 094	359 748
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(440 232)	(21 957)
Frais payés d'avance	(9 918)	9 332
Créditeurs	<u>4 821</u>	<u>(36 135)</u>
	<u>101 765</u>	<u>310 988</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(6 530 608)	(2 595 147)
Cession de placements	<u>5 930 608</u>	<u>2 669 617</u>
	<u>(600 000)</u>	<u>74 470</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(498 235)	385 458
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 120 838</u>	<u>735 380</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>622 603</u></u> \$	<u><u>1 120 838</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 15 mars 1984, est exempté des impôts sur le bénéfice et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de mobiliser la communauté et soutenir le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska dans l'amélioration de la santé et du mieux-être de ses bénéficiaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

À l'exception des apports en actions et en polices d'assurance-vie, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports en biens et en service à titre de produits.

Les revenus tirés des différentes activités de financement de l'organisme sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes sur les placements évalués à la juste valeur. Les dividendes et les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des actions et fonds communs de placements et fonds distincts, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions et fonds communs de placements et fonds distincts qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats de la période où elle se produit.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Polices d'assurance-vie**

L'organisme évalue les polices d'assurance-vie à leur valeur de rachat. La variation de la valeur de rachat est comptabilisée dans les résultats de l'exercice.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Dons et autres à recevoir	512 367 \$	95 458 \$
Taxes de vente à recevoir	20 565	17 906
Intérêts	<u>282 561</u>	<u>261 897</u>
	<u><u>815 493</u></u> \$	<u><u>375 261</u></u> \$

Les dons à recevoir incluent une promesse de dons de 449 593 \$ qui sera encaissée lors du règlement d'une succession.

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Au coût		
Dépôts à terme et titres à revenus fixes, taux variant entre 1,75 % et 5,75 %, venant à échéance entre novembre 2024 et février 2034	8 850 830 \$	8 368 428 \$
Parts permanentes, au taux de 6%	1 501 830	1 501 830
Encaisse sur placements	<u>82 995</u>	<u>279 463</u>
	<u>10 435 655</u>	<u>10 149 721</u>
À la juste valeur marchande		
Fonds communs de placements et fonds distincts	772 486	99 242
Actions	<u>1 305 712</u>	<u>1 287 781</u>
	<u>2 078 198</u>	<u>1 387 023</u>
Valeur de rachat des polices d'assurances-vie	<u>10 400</u>	<u>-</u>
	12 524 253	11 536 744
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>2 166 000</u>	<u>5 226 216</u>
	<u>10 358 253 \$</u>	<u>6 310 528 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	42 622 \$	42 227 \$	395 \$	494 \$
Équipements	<u>14 081</u>	<u>8 448</u>	<u>5 633</u>	<u>8 449</u>
	<u>56 703 \$</u>	<u>50 675 \$</u>	<u>6 028 \$</u>	<u>8 943 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	17 847 \$	6 653 \$
Frais courus	17 000	24 844
Salaires à payer	16 741	16 270
Revenus perçus d'avance	<u>1 000</u>	<u>-</u>
	<u>52 588 \$</u>	<u>47 767 \$</u>

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Puisque la mission de la Fondation consiste à amasser des fonds dans le but de soutenir la réalisation des objectifs poursuivis par le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, tout déboursé effectué à la suite des demandes du CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska concernant les engagements financiers est considéré comme une contribution financière.

La Fondation s'est engagée à verser 3 M\$ dans le cadre de la campagne quinquennale 2006-2010 ainsi que 10 M\$ dans le cadre de la campagne majeure 2013-2017. Le cumulatif des contributions effectuées dans le cadre de ces campagnes est de 6 249 376 \$ au 30 juin 2024.

La Fondation s'est également engagée dans le cadre de ses campagnes annuelles à financer des acquisitions d'équipements pour 1,7 M\$ et au projet d'informatisation des dossiers cliniques pour 1,3 M\$, et dans le cadre du Défi Enbarque à soutenir des initiatives en santé mentale pour 0,3 M\$ pour un total de 3,3 M\$ au 30 juin 2024.

8. APPORTS SOUS FORME DE BIENS

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons sous forme de biens ayant une valeur totale de 11 422 \$, soit la valeur de rachat de polices d'assurance-vie de 10 400 \$ (0 \$ en 2023) et la juste valeur d'actions de 1 022 \$ (27 855 \$ en 2023).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des transactions de placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2024, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2024		2023	
	Dollars américains \$	Dollars canadiens \$	Dollars américains \$	Dollars canadiens \$
Encaisse sur placements	4 763	6 518	15 674	20 761
Actions	63 822	87 341	50 682	67 128

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions et des fonds communs de placements et fonds distincts dont la valeur fluctue en fonction du marché.

10. OPÉRATIONS AVEC LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - INSTALLATIONS DE LA HAUTE-YAMASKA

Suite aux ententes conclues avec le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, la Fondation occupe un local à titre gratuit et reçoit un support administratif pour les envois postaux.

	2024	2023
ANNEXE A - ACTIVITÉS DE SOLLICITATION		
Dons - Planifiés	696 130 \$	63 980 \$
Dons - Publipostage	225 331	256 174
Dons - Campagne annuelle	173 144	98 991
Initiatives de la communauté	59 482	61 014
Dons - In Memoriam	23 769	25 229
Dons - Campagne majeure avec engagements	<u>-</u>	<u>20 000</u>
	<u>1 177 856 \$</u>	<u>525 388 \$</u>
ANNEXE B - REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts	474 783 \$	308 630 \$
Dividendes	85 260	57 149
Variation de la juste valeur des placements	29 629	(25 672)
Gain (perte) sur cession de placements	(2 917)	7 647
Gain sur taux de change	<u>13</u>	<u>94</u>
	<u>586 768</u>	<u>347 848</u>
Frais de gestion de placements	<u>3 491</u>	<u>3 373</u>
Revenus de placements - net	<u>583 277 \$</u>	<u>344 475 \$</u>

ANNEXE C - ACTIVITÉS-BÉNÉFICE NETTES

	2024			2023		
	Activités- bénéfice	Charges d'activités- bénéfice	Profit	Activités- bénéfice	Charges d'activités- bénéfice	Profit
Concert de Noël	144 368 \$	43 023 \$	101 345 \$	108 322 \$	34 966 \$	73 356 \$
Défi EnBarque pour ta Fondation	418 625	66 293	352 332	366 773	67 056	299 717
Dégustation de pâtés chinois	54 915	17 178	37 737	52 380	17 796	34 584
Festín - Homard	163 590	56 089	107 501	159 410	58 626	100 784
Loto-Fondation	101 658	54 647	47 011	97 948	54 288	43 660
Partie d'huîtres	124 063	41 918	82 145	129 433	47 567	81 866
Défi Vélo Mont Ventoux	-	-	-	63 467	2 001	61 466
Défi des Générations	<u>10 952</u>	<u>5 000</u>	<u>5 952</u>	<u>34 756</u>	<u>7 559</u>	<u>27 197</u>
	<u>1 018 171 \$</u>	<u>284 148 \$</u>	<u>734 023 \$</u>	<u>1 012 489 \$</u>	<u>289 859 \$</u>	<u>722 630 \$</u>